

TITRE PROFESSIONNEL I

CPN08 - code NSF : 124

Psychologue du travail (1800 heures)

Titre professionnel Bac + 5 avec **180 crédits ECTS**

Arrêté du 17 novembre 2011 : publié au JO du 25 novembre 2011 - titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 2 ans jusqu'au 25 novembre 2013.



le cnam

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mis à jour le 4/06/2013.



2013-2014

Psychologue du travail

Devenir psychologue du travail.

Objectifs

Conduire un bilan de compétences

- Connaissance approfondie des théories permettant de relier la pensée et le langage dans la pratique professionnelle ou l'auto-analyse,
- Connaissance des bases de la pragmatique de l'interaction,
- Maîtrise des méthodes de formalisation de l'expérience et des méthodes psychométriques,
- Utilisation pratique des tests de personnalité.

Réaliser des expertises et conseiller les CHSCT

- Connaissance des bases de la théorie du cadre en psychologie et des théories de l'activité,
- Maîtrise des méthodes d'observation (papier/crayon, vidéo...) et de recueil de données du travail en vue de les analyser du point de vue clinique,
- Maîtrise des techniques de co-analyse du travail en clinique de l'activité,
- Application et utilisation des techniques d'auto-confrontations simples et croisées.

Conseiller les entreprises et administrations en organisation du travail

- Connaissance des principes de la psychologie sociale des organisations,
- Maîtrise des méthodes réflexives et d'animation de groupes,
- Application et utilisation des techniques d'auto-confrontations croisées.

Former et intervenir en matière de santé mentale au travail, de stress et de prévention des conflits

- Connaissance approfondie des bases de la psychopathologie du travail et de ses applications majeures,
- Maîtrise des méthodes utilisées en psychodynamique du travail et en analyse clinique de l'activité,
- Application et utilisation des techniques d'entretiens de groupe, des outils d'analyse de l'activité et des techniques de restitutions des résultats par écrit et par vidéo.

Analyser le facteur humain dans la qualité de la production, la sécurité des personnes et la sûreté des installations

- Connaissance fondamentale des théories du facteur humain au travail,
- Connaissance des bases d'analyse de l'erreur humaine,
- Maîtrise de la méthode de l'arbre des causes,
- Maîtrise des méthodes et techniques d'exploitation des données documentaires du travail.

Accompagner les transitions professionnelles et reconnaître les acquis de l'expérience

- Connaissance de la psychologie du développement des adultes,
- Connaissance de la didactique professionnelle et de ses principes,
- Maîtrise des concepts de base de l'explicitation de l'expérience et de son développement,
- Maîtrise des méthodes psychométriques,
- Maîtrise de méthode d'entretien d'élaboration et des méthodes de formalisation de l'expérience vécue,
- Utilisation du test du SOSIE.



Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

Accès en cycle B1

- Etre titulaire du diplôme de premier cycle du Cnam en Psychologie ou d'un Bac+2 ou plus en psychologie ;
Si Bac+2 et plus hors Psychologie : valider les UE de pré-requis d'accès au diplôme (PST001 sem.1 - obligatoire pour les formations littéraire, philosophique, juridique ou artistique, PST002 sem.2, PST003 sem.2 et PST004 sem.1)
• OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES

Dispenses automatiques

- Si Bac+2 et plus hors psychologie : AST117, DRS101 et ERG126 ;
- Si Licence du Cnam Psychologie du travail : tout le cycle B1 ;
- Si Licence ou master 1 ou master 1 et 2 de psychologie : ERG126, PST108 et PST115 ;
- Si master 1 de psychologie et master 2 de psychologie du travail : ERG126, PST105, PST108, PST111, PST112 et PST115

Accès en cycle C

- Etre titulaire d'un bac+4 du Cnam de la spécialité OU avoir validé tout le cycle B ;
- Avoir validé l'expérience professionnelle (UA210Q) ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

(cf. détails tableau en page 2)

Ecole **Management et Société** - Département **Travail, orientation, formation (TOF) - 1**

C O N S E R V A T O I R E ■ N A T I O N A L ■ D E S ■ A R T S ■ E T ■ M E T I E R S

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾ ☼	👁	@	📄	🗂	🗣
Cycle A - pré-requis d'accès (obligatoire si Bac+2 et plus hors Psychologie)										
semestre 1	Statistique descriptive et statistique inférentielle (obligatoire avec un Bac+2 littéraire, philosophique, juridique ou artistique)	PST001	4	cours	☾	👁		📄		
	Introduction à la psychologie cognitive et éléments de psychologie du développement cognitif	PST004	6	cours	☾	👁		📄		
sem. 2	Introduction à la psychologie clinique	PST002	6	cours	☾	👁	@	📄		
	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	PST003	6	cours	☾	👁		📄		
Cycle B1 - année 1¹										
S1	Sociologie des relations professionnelles	AST117	6	cours	☾	👁	@	📄		
	Droit du travail : relations individuelles	DRS101	6	cours	☾	👁	@	📄		
semestre 2	Le psychologue, le travail et l'emploi (PST002, PST004)	PST105	6	cours	☾	👁	@	📄		
	Clinique de l'activité et psychologie du travail (PST002, PST004)	PST106	6	cours	☾	👁		🗂		
	Langage, activité, développement (PST002, PST003, PST004, PST105, PST106)	PST108	6	cours	☾	👁		📄		
	Psychodynamique et psychopathologie du travail (PST002, PST004, PST105, PST106)	PSY206	6	cours	☾	👁		📄		
	Approche ergonomique des situations de travail : méthodes et analyse du travail	ERG126	6	cours	☾	👁	@	📄		
Cycle B2 - année 2 (avoir validé tout le cycle B1 et les pré-requis d'accès - cf. page 1)										
An.	Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique	PST116	12	TP	☾	👁		🗂		
	Textes et théories en psychologie du travail	PST117	12	TP	☾	👁		🗂		
Cycle B3 - année 3 / Préparation du probatoire / (avoir validé tout le cycle B1, B2 et les pré-requis d'accès - cf. page 1)										
1	Les méthodes psychométriques	PST115	6	TP	☾	👁		📄		
A	Pratiques de terrain en psychologie du travail	PST118	12	TP	☾			🗂		
Cycle C - année 4										
	Expérience professionnelle (stage ou activité professionnelle) ²	UA210Q	36	rapport				🗂		
	Soutenance de l'examen probatoire ³	UA210I	12	probatoire				🗂	🗣	
	Séminaire de préparation au diplôme de psychologie du travail	PST219	12	TP	☾	👁		📄		
	Mémoire terminal	UA210R	36	mémoire				🗂	🗣	

☾ : cours du soir en présentiel - ☼ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d - 📄 : examen (épreuve sur table) - 🗂 : examen (dossier à rendre) - 🗣 : examen (présentation orale)

¹ voir dispenses automatiques de certaines unités d'enseignement en page 1 conditions d'accès.

² l'élève doit impérativement valider l'expérience professionnelle avant de se présenter à l'examen probatoire. Il devra justifier de 2 ans d'expérience dans la spécialité ou 3 ans hors domaine complétés par 6 mois de stage dans la branche de la psychologie du travail. Les élèves ayant validé leur rapport d'expérience dans le cadre de la licence générale Psychologie du travail du Cnam en sont dispensés.

³ l'examen probatoire est constitué des travaux de PST118 + une présentation de 10 pages du projet de mémoire terminal du candidat. Le candidat peut se présenter au probatoire et au mémoire 3 fois au maximum.

Mémoire

A l'issue de la soutenance du probatoire (10 mn d'exposé et 20 mn de discussion), le jury autorise ou non le candidat à s'engager dans le travail d'élaboration de son mémoire. Il oriente et conseille le candidat en ce qui concerne la poursuite de ses études en 3^{ème} cycle s'il a été autorisé à s'y engager avant l'examen probatoire, et de lui prescrire s'il y a lieu des compléments d'études.

Au plus tard, 40 jours avant la date de soutenance du mémoire, le candidat doit faire parvenir le nom et les coordonnées des deux personnalités extérieures choisies dans le milieu professionnel via le service de la scolarité du centre régional. La soutenance dure 1h30 environ.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance. Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir validé au moins 3 UE du cycle B1. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre.

>> En savoir plus, <http://psychologie-travail.cnam.fr/>

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 23 septembre 2013

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2013

- Enseignements : du 23 septembre 2013 au 21 février 2014
- Interruption des cours : du 16 déc. 2013 au 4 janvier 2014 inclus
- Reprise des cours : 6 janvier 2014
- Arrêt des cours : 22 février 2014
- Révisions : semaine du 24 fév. 2014
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 3 mars 2014
- Examens UE 2^{nde} session : du 1 au 13 septembre 2014 inclus

Soutenances de mémoires, examens probatoires et séminaire : novembre 2013

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2014

- Enseignements : du 10 mars au 12 juillet 2014
- Révisions : semaine du 14 juillet 2014
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 21 au 26 juillet 2014
- Examens UE 2^{nde} session : du 1 au 13 septembre 2014 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h  (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine. Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 * - durée d'un chat : 40 min.			

TP : travaux pratiques - * 3 heures pour PST118 et PST115

La présence aux TP est **obligatoire**. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence  ou en différé). **Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit  ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre  - voir tableau en page 2. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

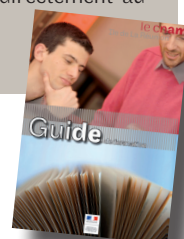
Pour les candidats ayant suivi les UE du Titre professionnel de niveau I Psychologue du travail, le diplôme leur sera délivré s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) **Ces conditions sont exigibles à l'examen probatoire** ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en psychologie du travail ou de 3 ans d'expérience professionnelle hors spécialité ET d'un stage de 6 mois¹ en lien avec le domaine (à valider impérativement avant le probatoire) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 (coef. 1)² à l'examen probatoire et aux séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail (PST219) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 (coef. 3)² mémoire terminal ;
- Etre âgé d'au moins 24 ans le jour de la soutenance du mémoire terminal.

¹ Les conditions d'expérience ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de délivrance de la peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que sa durée puisse être inférieure à 3 mois.

² Une mention peut être accordée dans le cas où la moyenne des notes obtenues en UA2101, PST219 et UA210R, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 12/20 - cf. règlement du diplôme de Psychologue du travail pour en savoir plus.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Débouchés

Ces professionnels dont l'activité est soumise au code de déontologie du psychologue développent leur compétences en tant que praticiens libéraux, consultants au sein de cabinets et structures spécialisés ; ou encore, de salariés (sous statut de cadre) au sein des directions des ressources humaines ou des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des grandes entreprises ou administrations. Les emplois occupés peuvent être : Psychologue du travail, Psychologue, Conseil en organisation, Consultant.

Code ROME le plus proche

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle.
M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (*téléchargeable sur www.cnam.re*) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCNam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (*téléchargeable sur www.cnam.re* - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCNam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2013-2014 : **01/06/2013**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2013 à fév. 2014) : **31/10/2013**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2014) : **31/03/2014**

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2013

révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandeurs d'emploi SANS activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 1 à 4 •

Demandeurs d'emploi AVEC activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 5 à 8 •

Individuels payants / Fongécif : s'applique aux non demandeurs d'emploi inscrits à titre individuel et aux bénéficiaires d'une prise en charge du Fongécif • **Entreprises / OPCA / CRP / DIF** : s'applique aux salariés bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur (plan de formation ou OPCA), aux demandeurs d'emploi pris en charge dans le cadre d'un dispositif de reconversion professionnelle, pour les bénéficiaires du DIF. • **Pour les contrats de professionnalisation, nous consulter.**

		DEMANDEURS D'EMPLOI		INDIVIDUELS PAYANTS Fongécif	ENTREPRISES OPCA CRP - DIF
		SANS activité	AVEC activité		
Frais d'inscription	► frais de dossier ¹	18 €	18 €	18 €	18 €
	► DIB (Droit individuel de base) ²	100 €	100 €	100 €	100 €
Enseignement	► droit d'accès aux UE suivies à La Réunion	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
	► droit d'accès aux UE suivies en FOD ³	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE
	► droit d'accès aux cours d'anglais ⁴	30 €	150 €	330 €	750 €
	► test Bulats	60 €	60 €	60 €	60 €
Rapports, projets et mémoires	► rapports d'expérience (stage ou activité professionnelle)	152 €	152 €	152 €	152 €
	► examen probatoire	152 €	152 €	152 €	152 €
	► projets tuteurs	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
	► rédaction et soutenance de mémoires	5 € / ECTS	25 € / ECTS	55 € / ECTS	125 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	► examen d'admission à l'EICnam	152 €	152 €	152 €	152 €
	► frais d'inscription à l'EICnam ⁵	450 €	450 €	450 €	450 €
Validation ⁶	► VAE - validation des acquis de l'expérience	1200 €	1200 €	1200 €	1200 €
	► VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520 €	520 €	520 €	520 €
	► VES - validation des études supérieures	300 €	300 €	300 €	300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOD) - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. *Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage)* - ⁵ exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'EICnam - ⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi